
Quelques questions à l'aube de la présidence belge de l'Union européenne

Marcel Gérard ¹ et Gaëtan Nicodème ²

À l'aube de la nouvelle présidence belge de l'Union européenne, ce numéro de *Reflets et Perspectives de la Vie Économique* veut faire le point sur quelques questions qui nous semblent incontournables ou à tout le moins suffisamment pertinentes pour que notre présidence ne puisse les ignorer. Pour ce faire, notre revue a fait appel à une série d'auteurs experts dans les champs de la science économique, du droit et de la science politique, venus de l'administration, de l'université et du politique. Ces auteurs s'expriment bien entendu à titre purement personnel.

Ce numéro n'ambitionne ni d'enfermer ni d'épuiser la présidence belge. Mais il se veut invitation et éclairages d'experts. De toute manière, cette présidence devra trouver notamment sa place dans l'agenda Europe 2020. Ce dernier associe trois qualificatifs au terme « croissance », à savoir « intelligente », « durable » et « inclusive ». Dans sa préface à ce document³, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, propose « cinq objectifs mesurables pour 2020 qui guideront ce processus et qui se déclineront en objectifs nationaux dans les domaines suivants : l'emploi, la recherche et l'innovation, le changement climatique et l'énergie, l'éducation et enfin la lutte contre la pauvreté. Ils représentent notre horizon et seront l'étalon qui nous permettra de mesurer notre réussite. »

*

Que la croissance soit « intelligente » nous renvoie à la recherche et l'innovation, deux thèmes abordés par Reinhilde Veugelers. Qu'elle soit « durable » appelle une restauration des conditions économiques et financières, une protection accrue face aux risques en ces matières et une prise en compte renouvelée de l'impact des changements climatiques surtout après l'échec de la conférence de Copenhague ; nous retrouverons ces thèmes sous la plume de Marc Stocker, Servaas Deroose, Damien Gerard et Gaëthane Schaeken Willemaers, Vincent van Steenberghe, et Michel Aujean. Qu'elle soit « inclusive » nous interpelle sur l'Europe sociale et les

1. Institut d'études européennes, Université catholique de Louvain.

2. Institut d'études européennes, Université libre de Bruxelles. Les opinions exprimées dans cet article sont exclusivement celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de leurs institutions respectives.

3. Commission européenne, 2010, « Europe 2020, une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », *Communication de la Commission*, COM(2010) 2020, Bruxelles, 3 mars 2010.

politiques dans les domaines de la formation, de l'immigration et de l'agriculture ; il en sera question avec Bernard Conter, Biagio Speciale, Bruno Henry de Frahan et Rembert De Blander et Pervenche Berès.

*

Reinhilde Veugelers, professeur à la Katholieke Universiteit Leuven et senior fellow dans le think tank Bruegel, interroge le *lien entre la recherche et la croissance* dans le contexte européen d'aujourd'hui. Pour elle, les défis économiques les plus importants de l'UE sont différents aujourd'hui de ceux de l'an 2000, année où la stratégie de Lisbonne a été élaborée. D'abord, il y a l'impact de la crise et de la stratégie de sortie de crise. Ensuite, le défi climatique est beaucoup plus prédominant aujourd'hui qu'il ne l'était en 2000. Enfin, la référence transatlantique demeure mais a perdu de son éclat. Néanmoins, ce qui demeure similaire est le défi de croissance à long-terme, qui trouve son origine dans l'incapacité de l'UE à générer un processus de création destructive.

La contribution de Reinhilde Veugelers détaille cette incapacité tant dans son processus que dans ses causes, et conclut en suggérant des pistes pour raviver la capacité de croissance de l'Europe. L'analyse de l'incapacité à générer de la création destructive est illustrée par le fossé qui s'est développé entre l'Europe et les États-Unis en matière de technologies de l'information et de la communication : les États-Unis non seulement investissent plus dans le secteur mais aussi retirent un rendement plus élevé de leurs investissements. Mais, pour Reinhilde Veugelers, le déficit de recherche-développement en Europe, et notamment de nouvelles entreprises s'y consacrant, est un symptôme plus qu'une cause de la faiblesse de l'Europe dans le domaine de l'innovation : la cause est, elle, enracinée dans la structure et la dynamique de son économie. Dès lors, les pistes mises en avant comprennent des réformes structurelles destinées à améliorer non seulement le fonctionnement du marché des biens – notamment via la politique de concurrence – mais aussi le fonctionnement du marché du travail, et corrélativement du système d'enseignement supérieur, et du marché financier. Cela est d'autant plus urgent que le fossé transatlantique est approfondi par un autre facteur lié aux mouvements démographiques au sein des entreprises : la création destructive, la réallocation des firmes entre secteurs, est moins apte à stimuler la croissance en Europe.

Parmi les pistes suggérées par l'auteur, épinglons en particulier que les partenaires privés et publics doivent fournir les fonds nécessaires au développement des universités, tout en les rendant responsables de la production de résultats : la mise en place d'un grand marché de l'enseignement supérieur et de la recherche fournirait aux universités européennes un environnement propice au développement de leurs avantages comparatifs. Par ailleurs, les politiques devraient s'attacher aux facteurs qui freinent l'entrée et la sortie de l'entrepreneuriat innovant, en particulier au niveau des petites entreprises. C'est ainsi qu'une réforme des règles en matière de faillite pourrait rendre les fins d'activités plus rapides, moins coûteuses et sans conséquence sur de nouveaux départs. De même, une nouvelle attitude entrepreneuriale gagnerait à ne pas stigmatiser l'échec en cette matière. Et l'Europe gagnerait à développer un marché du venture capital à son échelle, et qui jouerait un rôle pivot pour le financement à haut risque des premiers stades de l'innovation.

*

Putting Europe back on track, remettre l'Europe sur le (droit) chemin, telle est l'ambition un peu provocante en filigrane de l'article de Marc Stocker, Chief Economist à Business Europe. Sa contribution passe en revue un certain nombre de propositions visant à répondre aux défis auxquels doit faire face l'Union européenne dans la période d'après-crise. L'auteur soutient que les clefs du succès sont à trouver dans une consolidation fiscale calibrée et dans des réformes visant à promouvoir croissance et compétitivité. Pour atteindre ces résultats, l'Union européenne doit revoir sa gouvernance économique et assurer un engagement clair de l'ensemble des États membres par rapport à une croissance renforcée et un budget soutenable. C'est dans cette perspective que Marc Stocker passe en revue une série de défis qui attendent l'UE : la stabilité financière et l'accès aux ressources financières, le vieillissement et la dette publique, les marchés émergents et le nouvel ordre mondial, l'énergie et l'environnement. Pour les rencontrer avec succès, l'Europe doit restaurer sa stabilité budgétaire – et l'auteur de proposer des scénarios en ce sens – et combiner des stratégies de sortie de crise basées sur des réformes du secteur public et de la sécurité sociale, avec des stratégies de croissance investissant dans les compétences, la technologie et le développement d'infrastructures et de manières modernes de conduite des affaires. L'auteur propose alors cinq piliers se renforçant mutuellement, qui sont autant d'orientations politiques pour l'avenir, avant d'en appeler à un système efficace de gouvernance.

*

Servaas Deroose, directeur à la Direction Générale des Affaires économiques et financières de la Commission européenne, insiste : la crise financière a créé une détérioration des finances publiques d'une ampleur inédite. Dans son article, il examine comment les turbulences financières ont pu affecter, de façon directe et indirecte, les grands équilibres budgétaires des pays de l'Union européenne ; il indique les raisons qui expliquent pourquoi la situation budgétaire apparaît comme des plus préoccupantes ; il suggère un ensemble de réformes et mesures pouvant faciliter le retour à une situation soutenable. L'auteur parle de réformes structurelles profondes, évoquant le vieillissement de la population et la réforme des systèmes de retraite, mais aussi la réforme des cadres budgétaires nationaux. Pour lui, ces cadres devraient prévoir des normes budgétaires assorties le cas échéant de mécanismes contraignants d'ajustement, des institutions fiscales indépendantes des administrations fiscales et budgétaires, et des projections budgétaires de moyen terme pour sortir du cadre étriqué du cycle budgétaire annuel. En conclusion, pour l'auteur, faute d'avoir suffisamment raffermi leur situation budgétaire dans les années fastes, les États doivent désormais affronter un double défi : enrayer la dérive potentiellement explosive des finances publiques et se préparer à l'impact du vieillissement sur les grands équilibres budgétaires. L'auteur se veut constructif : des solutions existent pour rencontrer ces défis, mais elles requièrent de la clairvoyance et du courage : cf. la stratégie « Europe 2020 » préparée par la Commission. Avec les outils contenus dans les Traités européens et ceux du Pacte de Stabilité et de Croissance, les États de l'Union européenne disposent de solides instruments pour engager résolument ce processus de sortie de l'endettement excessif.

*

Les conséquences de la *crise financière* et ses répercussions sur l'économie réelle ne pourront pas échapper à l'agenda. Se penchant sur la première, Damien Gerard et Gaëtane Schaecken Willemaers, jeunes juristes de l'Université catholique de Louvain spécialisés dans le droit européen, rappellent d'abord comment la Commission européenne est intervenue dans la gestion de la crise. Pour eux, la Commission a joué un rôle majeur et son action a permis non seulement de défendre les acquis du marché intérieur mais plus largement de coordonner les plans de sauvetages nationaux et de fournir, avec la BCE, une assistance technique importante aux États membres et une sécurité juridique aux établissements concernés, ce qui a contribué à la stabilisation des marchés. La Commission a aussi pu adapter ses procédures à l'urgence du moment et la résilience de sa politique en matière d'aides d'État s'est révélée capable de protéger la concurrence tout en autorisant des mesures exceptionnelles de sauvetage.

Ces chercheurs se penchent ensuite sur les mesures déjà prises ou encore à prendre pour éviter que la crise ne se reproduise. Ils examinent la réforme du cadre réglementaire applicable au secteur financier, abordant les modifications déjà entérinées et encore à venir du cadre réglementaire existant puis les mesures envisagées pour créer une nouvelle architecture de supervision financière pour l'Union européenne. Ils en concluent que, si toutes les crises financières importantes donnent lieu à des projets de réforme du cadre réglementaire en vigueur, il importe d'éviter une sur-régulation qui mettrait en danger la compétitivité et l'innovation nécessaires à nos économies ; plus que jamais dès lors, il appartient au législateur européen d'assurer la compatibilité de la réglementation financière avec les tendances observées sur la scène internationale afin d'éviter un arbitrage au détriment de l'économie européenne.

*

Malgré l'échec de la conférence de Copenhague, ou peut-être à cause de cet échec, la question de la *politique européenne en matière de changement climatique* demeure à l'ordre du jour. Et, comme le montre Vincent van Steenberghe, expert de l'État belge dans le domaine, chercheur à l'UCL et professeur à l'ICHEC, l'après-Copenhague européen ne peut être isolé de la crise économique. En effet, c'est dans un nouveau contexte international marqué d'une part par la crise économique, elle-même génératrice d'une production réduite de gaz à effet de serre et invitation à des politiques de relance focalisées sur des activités plus compatibles avec l'environnement, et d'autre part par l'échec de Copenhague, que l'Europe doit envisager des réformes de sa politique climatique interne. Substantielles et complémentaires, celles-ci concernent principalement trois volets.

D'abord, en raison de la crise économique, les objectifs de réduction que l'Union européenne s'est fixés à l'horizon 2020 devraient être facilement rencontrés, ce qui se traduit par un prix du carbone nettement inférieur à celui qui était escompté et insuffisant pour stimuler le développement technologique nécessaire à la rencontre des objectifs de long terme (80 à 95 % de réduction en 2050 par rapport à 1990). Il y a donc lieu de réviser à la hausse l'objectif de réduction à l'horizon 2020.

Ensuite, face à l'échec actuel d'une approche internationale coordonnée, l'auteur estime que l'Europe doit envisager d'imposer une contrainte carbone sur les produits qu'elle importe par la mise en place de mécanismes d'ajustement aux frontières. Ceux-ci peuvent procurer trois avantages : permettre d'assurer une véritable neutralité concurrentielle dans un contexte d'efforts très inégaux entre pays, forcer les pays qui exportent sur les marchés européens à tenir compte du prix du carbone et par là à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, et stimuler le processus des négociations internationales.

Enfin, la troisième piste de réforme proposée par Vincent van Steenberghe concerne le marché du carbone : face à la multiplication des types de droits d'émission, l'Europe doit tenter de lier au maximum le marché de ses quotas d'émission aux autres marchés pour de tels quotas, et s'assurer de limiter les variations du prix de ceux-ci en étudiant la mise en place d'un mécanisme d'encadrement de ce prix.

*

Avec Michel Aujean, ancien directeur des politiques fiscales à la Commission européenne et actuellement associé dans une société d'avocats, nous abordons le thème de *la taxe sur la valeur ajoutée*, la TVA. Pour l'auteur, le système de TVA de l'Union européenne vieillit mal : ses points faibles sont de plus en plus exploités par les fraudeurs – songeons notamment aux célèbres carrousels dont l'auteur décrit le fonctionnement schématique –, son efficacité et sa neutralité souffrent de son manque d'évolution depuis sa conception à la fin des années 1960. Il est dès lors temps de le réexaminer à la lumière des expériences des pays qui ont plus récemment adopté cette forme d'imposition.

Michel Aujean préconise dès lors une autre approche du traitement des ventes intracommunautaires que l'actuelle combinaison d'une exonération – en fait un taux zéro – dans le pays du vendeur et une taxation dans le pays de l'acquéreur. Ainsi, ce taux zéro pourrait faire place à un taux minimal, par exemple de 15 pour cent, qui serait déductible dans le chef de l'acquéreur et donnerait lieu à un clearing entre États membres, c'est le système VIVAT proposé par Keen et Smith⁴. Pareille réforme serait facilitée par les perspectives ouvertes par la facturation électronique. Cette modernisation, qui va de pair avec la simplification, devrait également s'étendre aux nombreux domaines actuellement exonérés ou mis hors du champ de la TVA. Et l'auteur d'évoquer les exonérations d'intérêt général, l'exonération des services financiers et d'assurances et le non-assujettissement des activités des autorités publiques, avant de conclure que le moment est probablement venu de relancer une approche déjà utilisée qui, associant les opérateurs et les administrations concernées dans des groupes de travail conjoints, permet de faire rapidement progresser des projets de simplification ciblés sur les points prioritaires.

*

4. M. Keen et S. Smith (1996), "The future of Value-Added Tax in the European Union", *Economic Policy*, Vol. 23, pp. 375-411 et 419-420.

Dans sa contribution, Bernard Conter, politologue attaché scientifique à l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique, l'IWEPS, traite du *Fonds social européen*, le FSE, en particulier de ses interventions en Belgique francophone. Il sous-titre son texte « l'inscription de la politique sociale dans le paradigme de la compétitivité ». Dans son analyse, il se propose d'apporter quelques éléments de réponse à une double interrogation : celle de l'ampleur et du contenu des interventions financées par le Fonds social européen en Wallonie et à Bruxelles d'une part, celle de la capacité d'un tel outil communautaire à influencer le contenu des politiques ou le comportement des acteurs chargés de leurs mises en œuvre d'autre part.

De cet exercice Bernard Conter tire que Le FSE pèse d'un poids significatif dans les politiques régionales de formation professionnelle, tant du point de vue des moyens financiers apportés que de celui des réalisations physiques qu'il permet. De plus, les méthodes et orientations politiques qu'il promeut ne sont pas sans influence sur la politique et les pratiques régionales. Ses Programmes opérationnels ont contribué à développer ou renforcer des formations davantage orientées vers la demande des entreprises tout en légitimant un discours orienté vers les « pénuries de main-d'œuvre », l'employabilité et la compétitivité. Mais, ajoute l'auteur, si le FSE constitue un média véhiculant le référentiel de la compétitivité, sa mise en œuvre s'appuie sur des politiques et des institutions marquées par un référentiel sans doute plus « social-démocrate » dans lequel les idées d'insertion sociale et professionnelle ou de promotion sociale constituent des dimensions importantes. Au final, le FSE contribuerait bien davantage à une diversification des pratiques de formation et à l'inscription de la politique sociale dans le paradigme de la compétitivité qu'à la transformation radicale des pratiques existantes.

*

C'est à Biagio Speciale, chercheur FNRS et économiste au centre de recherche EcARES de l'Université libre de Bruxelles, qu'il revient de traiter du thème délicat des *politiques d'immigration* au sein de l'Union européenne. Cet auteur a choisi de traiter deux thèmes fréquemment abordés dans les débats publics : l'introduction de la « carte bleue », un visa de travail ayant pour but de rendre l'Union européenne plus attractive aux immigrants hautement qualifiés, et les décisions politiques des gouvernements européens pour réduire le flux de l'immigration clandestine. Dans les deux cas, la discussion qu'il propose est fondée sur la littérature économique.

Sa discussion de l'introduction d'une « carte bleue » se développe en cinq points. Il compare son efficacité à celle du système à points mis en place dans quelques pays hors UE. Il discute le bien-fondé de la sélection des immigrants sur la base de leur éducation, pointant notamment le rôle d'autres facteurs comme l'histoire coloniale et la différence entre rendements des compétences dans le pays de destination et dans le pays d'origine. Il évoque les études sur le caractère désirable de l'immigration sélective et les met en perspective. Il observe que l'immigration de main-d'œuvre qualifiée va souvent de pair avec la sous-utilisation de ses compétences. Enfin, il critique le rôle du critère « revenus » dans l'attribution de la « carte bleue ».

Concernant les immigrants clandestins sans papiers, il discute les politiques de régularisation et de contrôle aux frontières et souligne le caractère non concluant de la littérature. La régularisation peut en effet être un facteur attractif pour les immigrants clandestins, tandis que l'effet repoussoir des contrôles aux frontières est réduit par la hauteur du rendement relatif d'une immigration réussie. Enfin, la contribution s'intéresse aussi à la relation entre le nombre d'immigrants clandestins et l'importance de l'économie souterraine. Pour l'auteur, des politiques qui visent à réduire la seconde peuvent efficacement diminuer le nombre d'immigrants clandestins.

*

Bruno Henry de Frahan, professeur à l'Université catholique de Louvain, et Rembert De Blander, chercheur à la même université, sont des experts des questions économiques liées à la *Politique Agricole Commune*, la PAC. Pour eux, la présidence belge intervient en plein débat sur l'avenir de cette politique et de son budget ; ce débat s'inscrit dans le cadre des négociations sur les perspectives financières 2014-2020 de l'Union européenne, qui pourraient modifier le budget accordé à la PAC et le redéployer vers de nouvelles priorités. Après avoir brièvement décrit les deux principales attitudes qui s'affrontent autour du débat sur l'avenir de la PAC et les pays qui les soutiennent, ils soulignent que le principal défi qui s'adresse à la présidence belge de l'Union européenne, est de mener ce débat en composant avec ces opinions et sensibilités différentes selon les États membres et les groupes de pression. Pour les auteurs, recourir aux quelques balises qu'ils mentionnent, devrait pouvoir aider. Et de les citer : (i) poursuivre des objectifs de long terme qui soient pertinents au regard des réalités de l'agriculture européenne en plus des nouvelles attentes sociétales, (ii) veiller à ce que ces objectifs soient conformes au principe de subsidiarité et complémentaires à ceux des autres politiques européennes, et (iii) privilégier les instruments les plus efficaces pour atteindre ces objectifs.

Pour eux, selon cette première balise, il conviendrait d'évaluer plus attentivement la pertinence de certains objectifs de politique agricole fréquemment déclarés par l'UE et d'autres instances, notamment la sécurité des approvisionnements alimentaires de l'UE, qui ne semble pas menacée. Selon la deuxième balise, il conviendrait d'examiner dans quelle mesure la prise en charge de certains objectifs de la PAC ne devrait pas être décentralisée au niveau des États membres ou transférée vers d'autres politiques de l'UE ; et d'évoquer l'assistance aux ménages agricoles en situation de précarité, la protection de l'environnement et le développement rural, et les mesures qui présentent peu d'effets transfrontaliers. En revanche, pour Bruno Henry de Frahan et Rembert De Blander, l'Union européenne devrait davantage centrer sa politique agricole sur les problèmes ou défaillances de marchés propres au secteur agro-alimentaire qui ont une dimension transfrontalière, comme l'instabilité des marchés agricoles, la sécurité sanitaire des aliments, la protection de la santé végétale et animale, le traitement des animaux, les signes de qualité, certains biens et services publics environnementaux et culturels, le changement climatique, les pouvoirs de marché dans les filières alimentaires et la productivité des facteurs de production. Selon la troisième balise, l'Union européenne devrait privilégier les instruments d'intervention qui corrigent directement

les défaillances des marchés agro-alimentaires et favorisent l'offre de biens et services publics environnementaux et culturels, notamment par la réglementation, la taxation, la subvention et la contractualisation ; elle devrait donc éviter les instruments qui produisent des distorsions sur les marchés intérieurs et internationaux et handicapent la compétitivité et la prospérité européenne.

Convaincus que l'adoption de telles balises permettrait d'améliorer la crédibilité et la légitimité de la PAC parmi les citoyens européens et les contribuables qui la financent et, par conséquent, de garantir sa pérennité, les auteurs abordent alors la question la plus largement débattue à leurs yeux, celle de l'avenir des paiements directs versés aux agriculteurs. Ils la décomposent en trois sous-questions, la première porte sur la capitalisation des paiements directs dans un prix plus élevé de la terre agricole, la deuxième sur la grande disparité des paiements directs entre agriculteurs d'un même État membre mais aussi d'États membres différents, la troisième enfin sur la justification de ces paiements directs, sur laquelle ils s'étendent davantage. Ils s'interrogent ensuite : que reste-t-il d'une politique commune en matière agricole ? En réponse à cette question, ils distinguent trois grands domaines d'intervention publique : les marchés agro-alimentaires, les biens et services environnementaux et culturels et le développement rural.

*

L'Europe est-elle sociale ? se demande Pervenche Berès, présidente de la Commission Emploi et affaires sociales du Parlement européen, avant d'ajouter d'emblée que poser la question, c'est en partie y répondre dans une Europe où l'essentiel des politiques sociales est de la compétence des États membres, où l'Union européenne intervient en tant qu'espace de coordination, d'échange de bonnes pratiques, ... et où beaucoup des politiques qu'elle mène, en particulier au titre du marché intérieur et de la politique de concurrence, ont un impact fort sur la situation sociale au sein de l'Union.

Pour elle, en effet, face à la crise, l'Union européenne est confrontée à un risque de démantèlement du modèle social. Dès lors, il reviendra à la présidence belge de relever le défi d'une stratégie de sortie de crise réussie, c'est-à-dire qui prépare la transition vers un modèle pour demain qu'elle veut soutenable et solidaire. Pour la parlementaire européenne, ceci oblige à reconnaître les origines sociales de la crise et à faire de la réduction des inégalités et du renforcement du modèle social une priorité. Cela passe par un renforcement des outils communautaires d'évaluation et de mise en œuvre des politiques sociales ainsi que par le lancement de quelques initiatives phares telles que l'initiation d'une directive-cadre sur les services publics, l'introduction d'un revenu minimum et l'intégration des objectifs de réduction des inégalités dans les critères d'utilisation du Fonds social européen.

Pour Madame Berès, la présidence belge va devoir s'insérer dans la Stratégie 2020 dont deux objectifs relèvent directement de la politique sociale : un taux d'emploi de la population de 20 à 64 ans de 75 % et une diminution du niveau de la pauvreté de 25 %, ce qui signifie sortir de la pauvreté 20 millions de personnes. À ces objectifs s'ajoutent sept initiatives phares dont trois portent directement sur les politiques sociales : faciliter l'accès des jeunes au marché du travail, de nouvelles qualifications pour de nouveaux emplois et une plate-forme européenne de

lutte contre la pauvreté. Durant la présidence belge, la Commission mettra également sur la table sa proposition de révision des perspectives financières, qui est susceptible d'un impact lourd sur le fonctionnement de l'Union et sur sa capacité à faire face aux défis qui sont les siens. Pour l'auteur, il reviendra à la présidence belge de lancer les premières négociations sur ce texte et de profiter de ce moment d'influence privilégié pour arrêter quelques priorités.

Pour la parlementaire européenne, l'échec de la stratégie de Lisbonne s'explique par le déséquilibre entre objectifs de croissance et de compétitivité d'un côté, d'emploi et d'inclusion sociale de l'autre. Pour corriger cette situation, elle suggère notamment que l'Union européenne investisse dans son industrie et dans les services à forte valeur ajoutée, en exigeant des résultats en termes de création d'emplois décents et durables dans la ligne de l'article 9 du traité de Lisbonne. Mais, pour elle, la question de l'emploi dépend aussi d'autres facteurs comme les questions fiscales, que la présidence belge devrait avoir le courage de relancer.

Dans le domaine social à proprement parler, selon l'auteur, les enjeux au cours des dix années écoulées ont été d'abord conçus autour des questions d'emploi. Pour elle, le bilan de ces années et l'ampleur de la crise interdisent une telle approche : dans la prochaine décennie, les politiques sociales doivent reposer sur un triple pilier, l'emploi, la protection et l'inclusion sociale active. Et de mentionner l'objectif de réduction de la pauvreté, intimement lié à l'accès aux droits et à l'adoption d'une directive-cadre sur les services publics. Dans cette ligne, pour Pervenche Berès, une autre question que la présidence belge devrait soulever est le lancement d'une grande initiative sur le revenu minimum. Pour l'auteur, la présidence belge ne pourra pas non plus ignorer des questions comme les retraites, l'immigration et la défense du modèle social européen.

Sur la méthode, le bilan des années passées doit inciter à changer les pratiques. Pour la parlementaire européenne, il faut absolument améliorer la performance des outils d'analyse : il ne peut pas y avoir de pilotage efficace d'une politique à l'aveugle, sans quoi l'absence d'indicateurs efficaces traduit une sous-évaluation systématique du coût réel de la pauvreté et du chômage et l'absence de priorité politique.

Pour la présidente de la Commission Emploi et affaires sociales du Parlement européen, il appartiendra encore à la présidence belge de traiter la révision des fonds structurels et en particulier du Fonds social européen (FSE). Elle suggère notamment d'y inclure de nouveaux instruments dont le micro-financement, possibilité pour les personnes victimes de la crise, ayant des difficultés d'accès au crédit, de créer leur propre emploi. Elle insiste aussi sur le dialogue social, l'urgence de se pencher sur la question des personnes travaillant avec des contrats dits atypiques et l'immense chantier de la gouvernance d'entreprise avec des questions comme : l'information et la consultation des travailleurs, les conditions de participation des salariés aux instances de décision de l'entreprise et leur capacité d'expertise, la place des femmes dans ces instances, la participation et le droit des actionnaires, la question des droits de vote des actionnaires et la fidélisation des stratégies des investisseurs, la promotion et le développement des structures de l'économie, la définition et la transparence des hauts salaires, le champ des compléments de salaires.

